



étranger qui réside en france : droit à l' RSA et à la CMU

Par **doudouu**, le **23/05/2010** à **16:07**

Bonjour,

je suis tunisienne de 26 ans qui a la carte de résident depuis 2002 de durée 10 ans, je ne travaille pas et je suis logée gratuitement chez mon père, cependant je suis mariée à un tunisien qui vit encore en tunisie, j'ai passé avec lui 8 mois en tunisie , et là je suis enceinte de 7 mois,et je retourne en france pour y accoucher, mais je n'ai pas une couverture sociale, je me suis adresser à la CAF ils m'ont dit que je dois faire une demande de RSA puis m'adresser à la sécurité social pour une demande de CMU;

je ne sais pas si j'ai le droit au RSA; est ce que c'est trop tard le fait que je suis en 7ème mois de grossesse et que je n'ai toujours pas de couverture sociale pour accoucher le mois d'aout?

J'ai effectuer le test d'RSA disponible sur le site de la CAF, qui s'est avéré positif, mais je ne sais pas trop comment déclarer ma situation vu que je suis marié mais là je vis loin de mon époux; est ce que je dois mettre que je vis en couple ou séparé de fait ou célibataire je ne sais pas trop.

Merci pour votre éclaircissement.